



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 383 - 30 juin 2020

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Forum des Féministes pour Penser demain - MMF - Toulouse - 18/19/20 septembre - Page 1
 - 2 - Chili : Un soutien massif à Las Tesis - www.pressenza.com - Page 2
 - 3 - Egypte - Canada : hommage à Sarah Hegazy - www.jeanne-magazine.com - Page 3
 - 4 - Au Gabon, l'Assemblée nationale vote la dépénalisation de l'homosexualité - lemonde.fr avec l'AFP - Page 3
 - 5 - Prostitution : Évaluation interministérielle de la loi du 13 avril 2016 - L'IGAS recommande d'appliquer davantage la loi - Mouvement du Nid - Page 4
 - 6 - Je ne suis pas à vendre ! - MMF Occitanie - CDF Midi-PY et Le Cri - Page 5
 - 7 - A Lyon, les personnes prostituées ne doivent plus être victimes de politiques répressives de la ville - Mouvement du Nid - Page 6
 - 8 - NON à la GPA ! - MMF France - Page 6
 - 9 - Loi sur la pornographie en ligne : une idée qui manque d'ambition - Les Effronté-e-s - Page 7
 - 10 - Monsieur le Président, pas de médaille, la fin des violences et l'égalité au travail - Tribune collective - mediapart.fr - Page 9
 - 11 - Tribune : Pour un plan de déconfinement antisexiste - <https://blogs.mediapart.fr> - Page 11
 - 12 - Culture du viol, ces mots ont-ils encore un sens - Agnès Giard - Libération.fr - Page 12
 - 13 - Tribune : «Nous, féministes, soutenons J.K. Rowling contre le lynchage des activistes trans»
 - 14 - «Qu'est-ce qu'une femme?», la question qui oppose activistes trans et féministes radicales - Claire Levenson - slate.fr - Page 16
 - 15 - Livre : « Oh Simone » - Julia Korbik - Page 19
 - 16 - Livre : « Vivantes, des femmes migrantes racontent » - Odile Dutrey - Page 19
 - 17 - Livre : « 1970, l'année des femmes » - Patricia Duthion - Page 20
 - 18 - Radio : Le programme de juillet 2020 de l'émission Femmes libres - Page 20
 - 19 - Cinéma : Les visages de la victoire - Lyèce Boukhitine - 20
-

MOBILISATIONS

- 1 - Forum des Féministes pour Penser demain - MMF - Toulouse - 18/19/20 septembre

2020 - 5ème Marche Mondiale des Femmes
Forum des Féministes pour Penser demain
Toulouse - les 18 - 19 - 20 septembre 2020
Débats - Fête - Manifestation

Site : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : Marche Mondiale des Femmes France

Twitter : @MMF_France

Instagram : @mmf_france

↳ PRÉ-INSCRIPTION ICI

↳ <https://forumtoulousemmf.typeform.com/to/gRIJni>

↳ HÉBERGEMENT SOLIDAIRE

↳ <https://forumtoulousemmf.typeform.com/to/Er6DI6>

↳ NOUS CONTACTER

Mail : forumtoulouse.mmf@gmail.com

INTERNATIONAL

2 - Chili : Un soutien massif à Las Tesis - www.pressenza.com

Les féministes qui ont créé la performance « Un violeur sur ton chemin », connues sous le nom de groupe *Las Tesis*, ont été dénoncées par les Carabiniers du Chili pour avoir « tenté de créer une animosité intentionnelle envers cette institution, en mettant en évidence et en accusant directement, d'une part, des comportements répressifs contre l'intégrité physique du public, en termes de victimes présumées de l'action policière, et d'autre part, à la fin du message vidéo, en appelant à une intimidation claire envers les membres de cette institution ». Ceci après que le groupe ait créé et fait circuler pendant tout le mois de mai, une vidéo où elles manifestent pacifiquement devant un poste de police, vêtues de combinaisons rouges, de masques et d'un drapeau chilien noir.

Au milieu du confinement dû à la pandémie, qui fait des ravages dans le pays non seulement en termes de nombre d'infections, de maladies et de décès, mais aussi en termes de chômage et de pauvreté, avec les caractéristiques de la crise économique la plus intense depuis de nombreuses décennies, l'institution des carabiniers n'a pas eu de meilleure idée que de déposer une plainte auprès du ministère public pour « incitation à des actions violentes contre l'institution ». Ils considèrent aujourd'hui que *Las Tesis* sont en partie responsables de certains des « actes de violence » enregistrés dans le pays lors des manifestations de réveil social vécues en octobre, novembre et décembre 2019. Bien que l'action en justice soit dirigée « contre tous les responsables », les prénoms et noms de famille des quatre membres du groupe ont été mentionnés. Face à cela, les expressions de soutien du monde entier, principalement par le biais des réseaux sociaux, n'ont pas tardé à affluer.

« Non à la persécution artistique » souligne la photo publiée par Adtreshile et partagée par Delight Lab, une organisation qui a également été victime de la censure et de la persécution de leurs interventions artistiques lumineuses, avec lesquelles ils projettent sur des bâtiments des phrases reflétant le mécontentement social.

« Le Réseau des actrices chiliennes RACH : nous exprimons publiquement notre soutien au collectif @lastesis face à la dénonciation faite par les carabiniers à leur encontre. Nous trouvons absurde et inadmissible que l'institution qui exerce directement la violence contre les gens dans les rues depuis le 18 octobre, battant, tirant, gazant, torturant et exerçant des violences sexuelles contre les femmes et les enfants, ait le culot de porter plainte pour incitation à la violence contre un collectif artistique féministe », a déclaré RACH.

« Il est inacceptable que les Carabiniers du Chili s'inquiètent de persécuter un collectif artistique comme *Las Tesis* avant de garantir le respect de la quarantaine et la sécurité dans les quartiers », a déclaré le maire du quartier Recoleta, Daniel Jadue.

« Le monde est sens dessus dessous : les carabiniers, qui violaient systématiquement les droits de l'homme, tiraient dans les yeux des gens, torturaient, abusaient, violaient, tuaient, ne trouvent rien de mieux que d'accuser #*Las Tesis* d'incitation à la violence. @GeneralRozas comprenez, les violents, c'est vous ! », déclare le député humaniste Tomás Hirsch sur Twitter.

« Le gouvernement se joint à la persécution contre *Las Tesis*. Que se passe-t-il ? Veulent-ils se venger des féministes qui ont dénoncé avec un impact mondial leur administration autoritaire ? Et la ministre des Affaires féminines ? Va-t-elle faire quelque chose ? Tout notre soutien contre cette action pathétique », déclare le député Gael Yeomans.

#*TodasSomosLasTesis* [#NousSommesToutesLasTesis] est devenu le hashtag le plus utilisé et les messages de différentes parties du monde continuent d'arriver. « Alors qu'en Argentine #*Las Tesis* sont invitées en tant qu'artistes internationales à donner des conférences sur l'art et l'activisme, au Chili @Carabdechile menace et criminalise leur travail malgré le fait que leur vérité se fait l'interprète de milliers de femmes », a déclaré l'éditrice de Revista Sosa, Carolina Olmedo.

3 - Egypte - Canada : hommage à Sarah Hegazy - www.jeanne-magazine.com

Sarah Hegazi, militante lesbienne égyptienne, s'est suicidée le 14 juin au Canada où elle avait trouvé refuge en 2018. Elle avait été emprisonnée, trois mois après son arrestation au Caire en 2017, pour avoir brandi un drapeau arc-en-ciel lors d'un concert du groupe libanais Mashrou' Leila.

Victime de stress post-traumatique, elle aurait été torturée pendant sa détention, subissant des violences sexuelles, selon de nombreux militants de la cause LGBT qui se sont exprimés sur les réseaux sociaux. Sara Hegazy a « vécu une dure expérience en prison en 2017 », a tweeté l'ONG, déplorant « l'oppression » subie par la militante « en raison de ses opinions politiques et de son militantisme en faveur des LGBT ». La directrice Moyen-Orient et Afrique du Nord de Human Rights Watch, Sarah Leah Whitson, qui avait rencontré récemment Sara Hegazy, a parlé sur Twitter d'une jeune femme « clairement en souffrance, traumatisée par sa torture », avant d'ajouter : « Au cas où quelqu'un aurait un doute, le gouvernement d'Egypte l'a tuée ».

En 2017, les autorités égyptiennes avaient interdit aux médias « de montrer des homosexuels ou de promouvoir leurs slogans ». Si l'homosexualité n'est pas expressément prohibée en Egypte, la communauté LGBT est régulièrement prise pour cible par les forces de sécurité. Dans son tweet, Amnesty a cité les derniers mots laissés par la jeune femme avant son suicide dimanche : « À mes frères et sœurs, j'ai essayé de survivre et échoué ; pardonnez-moi. À mes amis, le voyage a été cruel et je suis trop faible pour résister; pardonnez-moi. Au monde, vous avez été d'une cruauté sans mesure ; mais je vous pardonne. »

4 - Au Gabon, l'Assemblée nationale vote la dépénalisation de l'homosexualité - lemonde.fr avec l'AFP

Les députés gabonais ont voté, mardi soir 23 juin, la dépénalisation des rapports homosexuels, annulant un amendement du Code pénal voté un an plus tôt qui condamnait l'homosexualité comme une « atteinte aux mœurs ». Contrairement à de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, qui interdisent ou répriment les rapports homosexuels, aucune loi au Gabon ne mentionnait explicitement l'homosexualité avant qu'un amendement au Code pénal ne soit voté par le Sénat en juillet 2019, interdisant les « relations sexuelles entre personnes de même sexe »..

Beaucoup de bruit : Mardi soir, « 48 députés ont voté pour la dépénalisation, 24 contre, et 25 se sont abstenus ». Cette proposition de loi était portée par le premier ministre gabonais, Julien Nkoghe Bekale, présent lors des débats.

Depuis juillet 2019, les rapports entre personnes du même sexe étaient passibles de 6 mois de prison maximum et d'une amende de 5 millions de francs CFA (7 600 euros). La pénalisation des rapports homosexuels avait été votée par le Sénat en plein été, durant une suspension de l'activité de l'Assemblée nationale, et était passée relativement inaperçue dans les médias nationaux, la dépénalisation votée mardi fait beaucoup de bruit dans la presse en ligne et sur les réseaux sociaux mercredi matin.

En Afrique subsharienne, l'homosexualité est largement criminalisée, plus de la moitié de ses pays interdisent ou répriment les rapports homosexuels, parfois sanctionnés par la peine de mort.

COMMUNIQUÉS, TEXTES

5 - Prostitution : Évaluation interministérielle de la loi du 13 avril 2016 - L'IGAS recommande d'appliquer davantage la loi - Mouvement du Nid

Le Mouvement du Nid a étudié le rapport d'évaluation des trois inspections et salue leurs 28 recommandations pour une mise en œuvre accélérée et plus ambitieuse de la loi de lutte contre le système prostitutionnel et d'accompagnement des personnes prostituées.

En tant que l'une des premières associations françaises de soutien aux personnes prostituées par sa présence sur le territoire (27 départements) et par le nombre de personnes rencontrées chaque année (5000), le Mouvement du Nid tient à saluer la qualité du rapport interministériel d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Vivement attendu, ce rapport fouillé et technique, de 238 pages et 28 recommandations, basé sur près de 300 entretiens et les retours de questionnaires adressés notamment aux préfets, parquets et ARS, et co-signé par trois inspections (l'Inspection Générale de l'Administration, l'Inspection Générale de la Justice et l'Inspection Générale des Affaires sociales) conforte très largement l'analyse et les recommandations des associations de terrain engagées au quotidien auprès des personnes prostituées, y compris dans le cadre des parcours de sortie de la prostitution.

Les enseignements que nous retirons de ce rapport :

- L'évaluation inter-inspections montre à nouveau combien la loi d'avril 2016 est une loi cadre abolitionniste ambitieuse et cohérente, qui refond l'ensemble des politiques publiques en matière de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains. Les préfets, interrogés, le confirment ;
- Les nouvelles dispositions protectrices de la loi sont saluées par les acteurs en charge de sa mise en œuvre (préfets, parquets, délégué·es aux droits des femmes) et ce, alors que la loi est très loin d'être mise en œuvre autant qu'elle pourrait l'être!
- Elle a cependant produit des résultats chiffrés tout à fait significatifs : · Hausse de 54 % des procédures pour proxénétisme et lutte contre la traite des êtres humains; · Multiplication par 7 des indemnisations des victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains; · 395 personnes (chiffre de juin 2020) ont bénéficié d'un parcours de sortie de la prostitution, ouvrant le droit à un titre de séjour, un accès prioritaire au logement et à une aide financière; · Près de 5000 clients de la prostitution ont été interpellés depuis l'adoption de la loi; · La loi a aussi permis de réattribuer 2,35 millions d'euros de fonds proxénètes saisis à l'accompagnement des personnes prostituées ;
- Le rapport des trois inspections met en avant que cette loi implique un pilotage et un portage interministériel renforcés : le Premier ministre, les ministères de l'Intérieur et de la Justice doivent s'engager davantage. Le ministère de l'égalité femmes-hommes doit être davantage soutenu dans son travail sur cette loi, y compris en termes de moyens ;
- Une grande part de l'intérêt de l'étude réside dans le retour des préfets. Ils voudraient mettre

en œuvre la loi mais constatent un manque de moyens, et un manque de souplesse sur les titres de séjour ;

- L'évaluation souligne aussi à juste titre le grand tournant de 2016 avec l'abrogation du délit de racolage et l'inversion de la charge pénale vers les « clients » prostitués, mais aussi la réaffirmation du statut de victimes de violences. La politique pénale s'est durcie en conséquence et le nombre de personnes poursuivies a augmenté. Mais la Justice doit faire beaucoup plus pour utiliser toutes les dispositions protectrices de la loi autour du statut de victime et de témoin. Enfin, l'évaluation dénonce le maintien d'arrêtés municipaux à l'encontre de personnes prostituées, qui sont « contraires à l'esprit de la loi » ;

- Les trois inspections générales s'inquiètent de l'augmentation continue de la prostitution des mineur·es. Bien que la loi s'applique tout autant à la prostitution des majeur·es qu'à celle des mineur·es, leur évaluation confirme la nécessité d'une véritable stratégie interministérielle en la matière ;

Nous publierons bientôt des analyses plus poussées sur différentes thématiques traitées dans ce rapport très riche.

6 - Je ne suis pas à vendre ! - MMF Occitanie - CDF Midi-PY et Le Cri

Nous, Marche Mondiale des Femmes Occitanie, Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des femmes et association Le Cri, membres d'ABOLITION 2012, considérons que l'achat d'actes sexuels est une extrême violence subie par les femmes prostituées. Grâce à nos actions et à nos luttes, une loi interdisant l'achat d'actes sexuels a été votée en 2016. Cette loi pénalise le client-prostitué et a permis l'annulation de la pénalisation pour racolage.

L'article de *la Dépêche*, du dimanche 17 mai, sur la crise du coronavirus, n'est en fait que l'apologie de l'exploitation des personnes prostituées, banalisant les violences qu'elles subissent par l'appellation «travail du sexe». C'est une supercherie mise en place par ceux qui exploitent ce commerce, qu'ils soient proxénètes, mafieux, ou clients. L'article de *la Dépêche*, semble ignorer que la loi interdit l'achat de tout acte sexuel.

Face à la situation de précarité accrue pour ces femmes, dans le contexte de crise sanitaire grave engendrée par le Covid 19, que faut-il faire en urgence ? Faut-il les maintenir dans une situation de dépendance vis-à-vis de certains hommes et accepter ce type de violence sexuelle, ou faut-il, comme le prévoit la loi française, développer les mesures d'accompagnement permettant à ces femmes et leurs enfants, démunis parmi les plus démunis, de sortir de ce système de marchandisation et d'exploitation sexuelle des corps humains.

Abordons le problème de la précarité et des droits des femmes sans ressources par une revendication de solution universelle alliant revalorisation du droit commun et dispositifs d'urgence. Toutes les personnes prostituées - et leurs enfants à charge - présentes sur le territoire français, quelle que soit leur nationalité, doivent avoir accès à un logement, à des ressources, à une autorisation de séjour régulier sur notre territoire et, comme l'a prévu le législateur, à un accompagnement pour sortir de la prostitution.

La protection en urgence des personnes prostituées en détresse doit être inscrite sur la liste des priorités de chaque préfet-e à travers le pilotage renforcé du réseau des associations et services institutionnalisés des droits des femmes. Nous demandons que les appels dénonçant les violences prostitutionnelles soient intégrés dans les numéros d'écoute et d'urgence.

En France, la grande majorité des personnes prostituées, sont des femmes migrantes ; à Toulouse, la majorité sont nigérianes, victimes de la traite des êtres humains.

La prostitution est reconnue par le législateur et le gouvernement, comme une forme de violence sexuelle, un obstacle à l'égalité femmes/hommes, une violation du principe constitutionnel de non marchandisation des corps humains.

Pour nous, Marche Mondiale des Femmes Occitanie, Collectif Midi-Pyrénées pour les Droits des femmes, et Le Cri, associations féministes membres d'abolition 2012, le corps des femmes n'est pas une marchandise, il n'est ni à prendre ni à vendre.

7 - A Lyon, les personnes prostituées ne doivent plus être victimes de politiques répressives de la ville - Mouvement du Nid

Pendant quatre jours mi-juin, des affrontements se sont déroulés dans la rue Hermann-Frenkel dans le quartier de Gerland à Lyon, connu pour être un lieu de prostitution. Selon nos informations recueillies sur place, elles ont atteint leur apogée dans la nuit du 10 au 11 juin. L'un des agresseurs aurait même aspergé une camionnette d'essence pour y mettre le feu alors qu'une personne était à l'intérieur. Heureusement la personne a pu s'échapper à temps. D'autres femmes ont vu les vitres de leur camionnette cassées et elles ont été victimes de vols. Ces faits sont inqualifiables !

Une équipe de bénévoles du Mouvement du Nid du Rhône s'est donc rendue sur place où des personnes prostituées qui avaient été prises dans les affrontements ont pu leur relater les faits. Toutes ont eu très peur, confient les bénévoles. Elles ne comprennent pas pourquoi elles sont la cible d'autant de violence et de haine alors qu'elles ne font rien de mal ! Certaines préfèrent ne pas parler de ce qui s'est passé, d'autres racontent avoir fait des cauchemars, selon une bénévole. Dans tous les cas, elles ne souhaitent plus s'approcher de cette rue. Le 14 juin, une quarantaine d'entre elles se sont réunies pour protester contre ces violences, rapportait la presse.

Selon une femme prostituée rencontrée sur place, « depuis la mise en place des plots de béton dans la contre-allée où elles nous avions l'habitude de garer les camionnettes, nous avons du nous déplacer vers la rue Herman Frenkel. Certaines auraient mis de la musique fort pendant le confinement, la rue étant moins passante que le boulevard habituel. Est-ce que cela justifie les violences ? »

Selon des observateurs, cette action de la Ville de Lyon dans le cadre de la crise sanitaire aurait provoqué des tensions entre divers groupes de proxénètes et dealers (« guerres de territoire »). Nous ne pouvons que regretter qu'une fois encore, la Ville de Lyon se distingue (et ce, 45 ans après « la Fronde » des « prostituées de Lyon » contre le harcèlement policier) par des actions qui vont à l'encontre de l'intérêt et de la sécurité des personnes en situation de prostitution, sans pour autant s'en prendre à ceux qui les exploitent.

Avec les mises à la fourrière de camionnettes très nombreuses dont elles sont toujours l'objet, c'est une politique contraire à l'esprit de la loi du 13 avril 2016 et une nouvelle preuve de la mauvaise direction prise par les autorités locales. Au lieu de pénaliser les personnes en situation de prostitution, il faut renforcer sans concession la lutte contre le proxénétisme et appliquer l'interdiction d'achat d'actes sexuels en verbalisant les « clients » prostitués, connus pour être très nombreux dans ce quartier et sans qui ces violences n'auraient pas lieu.

8 - NON à la GPA ! - MMF France

Nous, femmes de la Marche Mondiale des Femmes, sommes choquées à la lecture de l'article sur la GPA, de Barbara Krief, dans l'Obs n° 2898. Seul le désarroi des parents «d'intention» est largement énoncé comme une souffrance. Rien n'est dit de la souffrance et de la situation des mères de substitution ; rien n'est dit sur la situation de l'enfant, de la rupture du lien charnel construit pendant la grossesse entre la mère porteuse et lui ; rien n'est dit non plus du détournement de la loi par les parents «d'intention» ; et rien n'est dit du lien entre la GPA et le trafic des êtres humains.

Comment une journaliste d'un journal grand public comme l'Obs peut-elle considérer que l'attitude du Quai d'Orsay découle d'une mauvaise volonté, alors que c'est le simple respect de la loi française qui dicte son attitude.

Une telle transaction commerciale ne peut plus exister depuis l'abolition de l'esclavage. Dans le contrat de GPA, le corps et la personne de l'enfant sont dans une position d'objet du contrat incompatible avec les principes du droit de la personne humaine. Ce contrat s'apparente à une forme de corruption, car, en effet, il attribue une valeur marchande à l'enfant et à la vie organique de la mère de substitution.

La GPA est une façon de falsifier la filiation maternelle de l'enfant en substituant une mère «intentionnelle» à sa mère de naissance. Actuellement, la tendance est d'établir des déclarations judiciaires de parenté «intentionnelle» au stade le plus précoce de la gestation. Cela permet de reconnaître juridiquement les parents d'intention pendant la grossesse, et de les désigner comme parents légaux dans l'acte de naissance. Celui-ci n'est pas conforme au certificat d'accouchement, mais il permet aux parents d'intention de contourner la loi française et de faire établir les actes d'état civil.

La médecine collabore avec les marchés du corps humain, au nom de la liberté des contrats, en oubliant toute éthique. Une idéologie ultralibérale tend à réduire la personne humaine à une ressource biologique disponible sur le marché. Le désir d'enfant, aussi intense soit-il, ne peut pas s'imposer au respect de la vie humaine.

La GPA altruiste est très peu pratiquée, sa mise en avant par les médias cache les actes commerciaux généralement pratiqués par des couples riches, qui, à travers des agences commerciales, trouvent des femmes pauvres à exploiter. Cette pratique touche aujourd'hui les femmes les plus vulnérables dans le monde.

Seule l'abolition universelle de cette pratique pourra éliminer cette violence faite aux femmes porteuses et aux enfants.

Nous recommandons à tous et toutes, et à Barbara Krief en particulier, de lire la Convention de La Haye qui interdit tout arrangement programmant à l'avance l'abandon d'un enfant par sa mère de naissance et tout paiement de l'enfant par les parents adoptifs.

9 - Loi sur la pornographie en ligne : une idée qui manque d'ambition - Les Effronté-e-s

50% des enfants de 12 ans ont déjà vu un film pornographique en entier (support internet ou autre), et 75% ont déjà été exposés à des images pornographiques avant l'entrée au collège, soit avant 11 ans.

Face à ce constat nous ne pouvions que commencer par nous féliciter que le gouvernement prenne enfin des mesures pour restreindre l'accès aux plateformes hébergeant des films pornographiques aux mineur-es, alors que le problème est pointé du doigt depuis longtemps sans jamais être pris en considération.

Jusqu'à présent, si les sites payants garantissaient le contrôle de l'âge par le biais des coordonnées bancaires - contrôle déjà limité car un adolescent mineur peut avoir une carte bancaire, les sites gratuits quant à eux, proposaient un pseudo-contrôle par une simple question : "avez-vous plus de 18 ans" à laquelle il suffisait de répondre oui.

Les sénateurs ont voté, le 9 juin dernier, un amendement à la proposition de loi sur les violences conjugales pour renforcer la protection des mineur-es concernant leur exposition à la pornographie. Les solutions proposées aux plateformes sont les suivantes : présentation de sa carte d'identité, coordonnées bancaires avec un système de transaction zéro euro, ou encore via France Connect (dispositif d'identité numérique géré par l'Etat et permettant notamment de payer ses impôts). Ces solutions sont déjà utilisées pour les jeux d'argent en ligne.

Plusieurs choses nous interpellent cependant : la facilité de contournement de la loi, par le biais d'un VPN par exemple, outil couramment utilisé et permettant de naviguer de façon privée et sécurisée, avec lequel il sera facile de tromper la plateforme. Nous ne doutons pas que le gouvernement a tout à fait connaissance de cet outil, il nous paraît suspect que cet écueil ne semble

pas être mentionné, et nous craignons une énième loi de communication qui ne sera pas ou peu suivie d'effets. De plus, les fenêtres pop-up seraient selon une étude, à l'origine de 72 % des expositions accidentelles d'enfants au porno. Que nous propose-t-on pour y remédier ? Rien.

Ensuite, le fait de reconnaître qu'il y a un problème avec l'exposition des enfants à la pornographie est un minimum, mais tout projet de loi visant à contrer ce problème devrait s'accompagner de mesures éducatives. Les effronté-es militent depuis longtemps pour un programme d'éducation contre le sexism à l'école, incluant des cours d'éducation sexuelle, et l'apprentissage du consentement et du respect du corps de l'autre. Ces programmes auraient entre autres pour objectif de défavoriser l'envie des enfants et des adolescent-es d'aller chercher des contenus pornographiques, qui sont pour la très grande majorité d'entre eux des contenus violents et dégradants, avec une forte banalisation de ce qui était il y a quelques années considéré comme "hardcore". Par ailleurs on trouve sur les plateformes gratuites du revenge porn ou porno divulgation (vidéos intimes mises en ligne à l'insu de la victime), des vidéos de viols, dont la victime n'a même pas connaissance, de la pédopornographie, car ces sites ne filtrent que peu les vidéos qui atterrissent sur leur plateforme - on rappelle le scandale des viols de mineur-es, qui avait porté 300 associations luttant notamment contre la traite d'êtres humains à pétitionner pour la fermeture de Pornhub, recueillant les signatures de 192 pays. Donc non seulement les jeunes sont exposés à du porno, dont le contenu peut être remis en question, mais en plus, à des vidéos qui n'ont rien de légal. Malheureusement, le public mineur de ces sites représente un grand nombre, protéger les mineurs reviendrait donc à une perte d'argent...

Comme à l'habitude, le gouvernement se contente de mettre en place des mesures restrictives et répressives mais néglige l'éducation qui est pourtant primordiale. Les enfants ne vont pas chercher des contenus pornos par hasard. Ils se socialisent dans un environnement qui les y encourage : société patriarcale, culture du viol, femmes "à disposition" dans l'environnement publicitaire et audiovisuel, chansons aux paroles ultra-machistes, absence de discussion parentale sur le consentement et le désir ainsi que le respect du corps de l'autre. Le rôle de l'école est de pallier les failles de la société en éduquant les enfants à l'égalité entre les filles et les garçons.

Nous rappelons également que la Convention d'Istanbul ratifiée par la France en 2011, prévoit 3 heures d'information sexuelle par an aux élèves (ce qui est un minimum), or le GREVIO, organe spécialisé indépendant chargé de veiller à la mise en œuvre de la convention par les États signataires, a récemment épingle la France pour son manque d'application de cette disposition (et de bien d'autres).

En outre, nous ne pouvons que nous étonner, face aux propos du président : "Nous ne pouvons pas d'un côté déplorer les violences faites aux femmes et de l'autre, fermer les yeux sur l'influence que peut exercer sur de jeunes esprits, un genre qui fait de la sexualité un théâtre d'humiliation et de violences faites à des femmes qui passent pour consentantes". Si Emmanuel Macron considère que la pornographie est violente envers les femmes, et que cette violence exerce une influence néfaste sur les jeunes, il est curieux de ne pas pousser la réflexion jusqu'à envisager que les adultes, eux-même influençables et socialement conditionnés, ne soient pas non plus épargnés par l'impact néfaste de la pornographie et tout ce qu'elle véhicule en matière de culture de la violence, du viol et même de la torture. La pornographie impacte tous les esprits, pas seulement celui des jeunes. Emmanuel Macron remet également en question le consentement des femmes vis-à-vis de tous les actes qu'elles subissent dans ces films et dont beaucoup leur sont purement et simplement imposés. Il est étonnant de considérer qu'un genre qui violente les femmes et se passe de leur consentement - on rappelle la vidéo de Kombini où deux femmes témoignent des actes de violences et de viol qu'elles ont subis, ainsi que de leur droit à l'image bafoué par les plateformes qui avaient refusé de retirer les vidéos où elles apparaissent - puisse être considéré comme respectant les droits humains et la dignité humaine, et perdurer dans le plus grands des calmes. L'idée de cette loi

mérirait donc d'être approfondie à plusieurs égards, seule, elle est insuffisante et trop peu ambitieuse.

Enfin, nous observons sur la toile des réactions stupéfiantes : certaines personnes semblent voir dans cette nouvelle étape dans la protection des mineur-es, une atteinte à leurs droits et leurs libertés. En effet elles répugnent à livrer leurs données personnelles, ce que nous comprenons, mais c'est loin d'être une nouveauté puisque les jeux d'argent en ligne ont les mêmes garde-fous, par ailleurs la récupération des données est un sport dans lequel Facebook ou Google sont passés maîtres, pour ne citer qu'eux. Nous ne sommes pas dupes de gens qui dénoncent soudainement cette atteinte à leur vie privée qu'ils livrent pourtant allègrement aux GAFAM le reste du temps... Par ailleurs les personnes qui formulent ces critiques ne semblent pas se soucier le moins du monde de la nécessité de protéger les mineur-es des contenus pornographiques. En arrière-propos nous y voyons, et certains ne s'en cachent pas, une défense du fameux "droit au sexe", argument que nous combattons de manière générale mais qui nous scandalise encore plus quand il est question de protéger les enfants. Même les défenseurs de la pornographie devraient s'accorder à dire que les enfants ne doivent pas être exposés à des contenus violents et traumatisants pour eux, cela devrait faire consensus.

Nous rappelons au reste que la pornographie n'est pas une condition nécessaire à la masturbation. À bon entendeur...

10 - Monsieur le Président, pas de médaille, la fin des violences et l'égalité au travail - Tribune collective - mediapart.fr

Monsieur le Président, Si la France fait face à la crise sanitaire, c'est notamment grâce à l'engagement des femmes : en première ligne pour assurer les activités essentielles, en télétravail tout en permettant la continuité pédagogique de leurs enfants, et auprès de nos aîné·e·s dont elles assurent majoritairement la prise en charge. Le confinement a aussi entraîné une augmentation des violences domestiques, une hausse de plus de 30 % de signalements ayant ainsi été constatée. Pourtant, à l'heure du déconfinement, les femmes pourraient être-à nouveau-oubliées, sommées de remiser leurs revendications pour ne pas accroître les difficultés économiques des entreprises. Un jour d'après comme avant, en pire ?

Ce 21 juin, il y a un an, l'Organisation Internationale du Travail, adoptait la première norme internationale concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Arrachées par la mobilisation des femmes et le mouvement syndical, la convention et la recommandation sont ambitieuses et novatrices et constituent le premier texte international contraignant visant à lutter contre le harcèlement et les violences au travail. Elles exigent des États et des employeurs la mise en place de politiques systématiques de prévention et de protection des victimes, que les violences aient lieu au travail ou dans le cadre domestique. Ces progrès majeurs ne pourront voir le jour que si cette convention est ratifiée par les États.

Tandis que plusieurs États s'apprêtent à le faire à l'image de l'Uruguay, le silence semble de mise dans l'Hexagone. Malgré nos multiples interpellations, et en dépit de l'annonce de la Ministre du Travail d'engager « *sans tarder la concertation avec l'ensemble des acteurs* », le gouvernement ne nous a pas tenu·e·s informé·e·s de l'avancement de ce processus qui semble pourtant déjà engagé : à ce jour, ni ouverture de négociations tripartites avec les acteurs sociaux, ni publication du calendrier parlementaire nécessaires pour cette ratification au niveau national. Pire, le gouvernement laisse entendre que si une ratification a lieu, elle pourrait se faire sans modification du droit national, donc sans avancée sociale.

Monsieur le Président, cette ratification doit être l'occasion de changer la donne en France et de nous doter d'une législation de référence pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles au travail et créer des droits pour les victimes de violences conjugales à l'image du Canada, de

l'Espagne, des Philippines, ou encore de la Nouvelle-Zélande. Elle doit être le signe que « *le jour d'après ne sera pas un retour au jour d'avant* » !

Nous souhaitons que la ratification de la convention soit l'occasion d'améliorer le droit français sur plusieurs points clés. Alors qu'en France, 30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail^[1], la quasi-totalité des employeurs n'a toujours aucun plan de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Il est urgent d'en faire un sujet obligatoire de négociation à tous les niveaux sous peine de sanction pour les employeurs. L'ensemble des professionnel·le·s, des représentant·e·s du personnel et des salarié·e·s doivent être formé·e·s et sensibilisé·e·s pour lutter contre ces violences.

En France, 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur^[2]. Et pour cause, quand elles le font, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. Dans la lignée de la convention adoptée à l'OIT, la France doit sécuriser l'emploi et la carrière des victimes de violences, que celles-ci aient un lien avec le travail ou non, en mettant en place plusieurs mesures : le droit à des aménagements d'horaires, de poste, des congés payés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, ainsi que l'accès à une prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais. Pour garantir le droit au travail et le maintien en poste des femmes victimes de violences conjugales, il convient d'interdire leur licenciement comme c'est le cas pour les victimes de violences au travail.

La Convention (n°190) de l'OIT pointe la nécessité d'accorder une attention particulière aux facteurs de risques exposant à la violence, comme le travail isolé, de nuit, et aux personnes en situation de vulnérabilité. Nous pensons que sa transposition dans le droit français est l'occasion d'adopter des mesures spécifiques pour protéger notamment les personnes migrant·e·s, les personnes LGBTQI+ ainsi que les travailleur·se·s précaires.

Enfin, la France a aussi une responsabilité à l'étranger à travers l'activité de ses multinationales. Dans le cadre du devoir de vigilance, il est nécessaire d'imposer aux entreprises de prévenir la survenance de telles violences dans l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement.

En France comme dans le reste du monde, les violences tuent, brisent et humilient les femmes. Elles sont au fondement des rapports de domination. La ratification de cette Convention (n°190) de l'OIT offre l'opportunité d'y mettre fin en se dotant d'une législation et des moyens humains et financiers nécessaires.

Nous vous demandons, à l'instar de la CNCDH^[3] qu'une négociation tripartite en France soit rapidement organisée pour mettre en œuvre les instruments adoptés le 21 juin 2019.

Monsieur le Président, nous ne voulons pas de médaille. Nous voulons l'égalité et la fin des violences.

Signataires : Ana Azaria, Présidente de Femmes Egalité ; Aurélie Trouve, Porte Parole d'ATTAC ; Béatrice Lestic, Secrétaire nationale de la CFDT ; Carole Bécuve, Responsable des ateliers du travail ; Caroline Brac de la Perrière, Directrice du Fonds pour Les femmes en Méditerranée ; Caroline De Haas, #NousToutes ; Catherine Sophie Dimitroulias, Présidente de l'Association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM) ; Christiane Marty, Fondation Copernic ; Claire Charlès, Secrétaire Générale des Effrontées ; Emilie Trigo, Secrétaire Nationale de l'UNSA ; Françoise Picq, Association Nationale des Etudes Féministes ; Françoise Vinson, Vice-présidente ActionAid France ; Irène Ansari, Coordinatrice Ligue des Femmes Iranaises pour la Démocratie-LFID Laura Jovignot, Fondatrice du collectif #PasTaPotiche ; Manon Laurent, Présidente de l'ONG ReAct ; Marie-Thérèse Martinelli, Secrétariat national de la Marche Mondiale des Femmes - France ; Marilyn Baldeck, Directrice de l'AVFT ; Mélanie Luce, Présidente de l'UNEF ; Mireille Dispot, Secrétaire Nationale à l'égalité des chances CFE-CGC ; Monique Dental, Présidente fondatrice Réseau Féministe "Ruptures" ; Muriel Salmona, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie ; Murielle Guilbert, Secrétaire nationale de l'union syndicale Solidaires ; Pascale Coton, Vice-présidente de la Cftc ; Philippe Lévêque, Directeur général de CARE France ; Roselyne Rollier, Présidente Maison des Femmes Thérèse Clerc ; Sabine Salmon, présidente de Femmes Solidaires ; Séverine Lemiere, Présidente Association FIT une femme un toit ; Sigrid Gerardin, Secrétaire nationale de la FSU co-responsable secteur Femmes ; Sophie Binet, Dirigeante confédérale de la CGT en charge des droits des femmes ; Suzy Rojtman, Porte parole Collectif National pour les Droits des Femmes ; Soulie Yamamoto, Animatrice du Collectif À cause de Macron

11 - Tribune : Pour un plan de déconfinement antisexiste - <https://blogs.mediapart.fr>

Parce que lutter contre le sexisme, c'est défendre les droits fondamentaux des femmes, parce que la crise sanitaire renvoie les femmes aux archaïsmes de leur condition, nous, les 39 associations réunies dans le collectif « Ensemble contre le sexisme », proposons de déclarer l'état d'urgence contre le sexisme. Mobilisé.es au quotidien contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans nos associations, nos entreprises, nos réseaux professionnels ou nos administrations respectives, nous sommes partagé.es entre admiration et indignation.

Admiration, d'abord : c'est grâce à l'abnégation des métiers à prédominance féminine que les besoins essentiels de la population ont été couverts. Ce n'est (plus) un secret pour personne : les femmes sont majoritaires dans les domaines du soin, de l'éducation et de l'aide à la personne. Il est urgent de revaloriser, reconnaître et rémunérer ces métiers.

Indignation, ensuite, parce que l'effort immense des femmes est aujourd'hui plus visible que les femmes elles-mêmes ! Combien de couvertures de journaux usant exclusivement du masculin pour décrire la mobilisation de la Nation ? Combien de photographies de réunions non-mixtes, alignant les costumes-cravates sur fond de décisions urgentes à prendre ? Tant d'experts pour si peu de sachantes... Combien d'applaudissements vains si la réalité de celles qui ont permis notre déconfinement est niée ?

Notre avenir ne doit pas être l'éternel recommencement de l'invisibilité des femmes. Il est temps de prendre conscience que notre société sexiste est bâtie sur le patriarcat qui implique une hiérarchie entre les sexes. Les femmes ne veulent ni médailles, ni promesses, ni considération feinte. Nous exigeons un plan de déconfinement antisexiste. Et, pour commencer, des mesures rapides :

- Refonder les rémunérations sur les valeurs effectives des métiers, en s'inspirant du modèle québécois ;
- Intégrer aux programmes scolaires de tous niveaux une éducation à la culture de l'égalité et à la sexualité et instaurer une journée consacrée à l'égalité entre les filles et les garçons dans tous les établissements scolaires et universitaires ;
- Garantir que l'ensemble des financements publics bénéficient au moins à 50% aux femmes ;
- Instaurer l'obligation de 50% de femmes expertes dans les médias ;
- Rembourser intégralement toutes les contraceptions et imposer le délai de 14 semaines de grossesse pour l'IVG ;
- Lutter contre l'invisibilité des femmes dans le langage et utiliser l'écriture inclusive dans toutes les communications publiques et privées ;
- Contrôler la mise en place effective de l'égalité salariale dans les entreprises et la fonction publique et sanctionner financièrement les manquements ;
- Rendre obligatoire un congé paternité allongé et rémunéré ;
- Valoriser l'héritage culturel, artistique, intellectuel et scientifique des femmes : inscrire le patrimoine, au même titre que le patrimoine, dans les programmes scolaires et universitaires et dans l'espace public ;
- Sanctuariser les budgets dédiés à l'Égalité et la Diversité, et rendre obligatoires les formations contre le sexisme pour toutes et tous dans les entreprises de plus de 10 salariés ;
- Généraliser à tous les secteurs professionnels la création d'une cellule d'écoute et d'accompagnement contre les violences sexuelles et sexistes ;
- Lutter contre les stéréotypes sexistes des représentations des femmes dans les fictions, à la télévision, au cinéma, dans la publicité, etc. et créer une infraction d'atteinte sexiste à l'image ;
- Cibler au moins 50 % des financements publics à la formation professionnelle des femmes ;
- Exiger la parité pour tous les postes à responsabilité et instaurer des sanctions financières dans tous les secteurs privés comme publics (sport, culture, entreprises, etc.) ;

- Instaurer une journée nationale contre le sexisme.

De même que les plans de relance et de soutien à l'économie doivent être assortis d'exigences climatiques, les politiques publiques entrepreneuriales et managériales de sortie de crise doivent inclure des exigences féministes, pour que les femmes soient la grande cause du déconfinement.

Signataires: Les membres d'Ensemble contre le sexisme : AAFA - Tunnel des 50, Administration Moderne, Assemblée des femmes, ASTREA, BECOMTECH, BPW France, Centrale au Féminin, Centre Hubertine Auclert, Cercle InterElles, Chiennes de garde, Conseil national des femmes françaises, Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF), Excision, parlons-en !, Experte des politiques d'égalité, Femmes Ingénieurs, Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA), Femmes solidaires, Fémix'Sports, Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF), Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), Financi'Elles, Fondation des Femmes, Global Contact, Grandes Ecoles au Féminin, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE), JUMP, Laboratoire de l'Egalité, Mouvement HF, Mouvement français pour le Planning familial, Observatoire de la qualité de vie au travail, ONU Femmes France, Politiqu'elles, Prenons la une, Science-Po au Féminin, Social Builder, Toutes Femmes, Toutes Communicantes, Union des Jeunes Avocats, Women in Networking (WIN), Women Safe

12 - Culture du viol, ces mots ont-ils encore un sens - Agnès Giard - Libération.fr

Lorsqu'elle est née à la fin des années 2000, l'expression «culture du viol» avait une raison d'être. Il s'agissait de désigner, sous une forme synthétique, les différentes causes de l'injustice sexuelle. A la question «Pourquoi, dans certaines sociétés, la majorité des agressions sexuelles sont-elles commises par des hommes sur des femmes ?», répondre en trois mots, c'était pratique. Pour ceux et celles qui disaient «culture du viol» l'expression avait un sens précis. Dans l'ouvrage *Corps Accord*, rédigé par les féministes, elle était ainsi définie : «ensemble de comportements qui banalisent ou qui encouragent les agressions sexuelles: on rend la victime responsable de l'agression (tenue vestimentaire, consommation d'alcool), on met en doute sa parole, on encourage les jeunes garçons à insister pour avoir des relations sexuelles et on juge négativement les femmes qui en ont (slut-shaming)».

Etre séductrice «sans passer pour une salope» : La culture du viol, pour donner un exemple précis, c'était le discours de la presse féminine, incitant la lectrice à «être attirante» mais «sans passer pour une allumeuse». La culture du viol, c'était ces juges reprochant aux victimes leurs tenues ou leurs dessous «affriolants». La culture du viol, c'était aussi ces mises en garde : «Si tu couches le premier soir, il te prendra pour une fille facile», «Si tu mets une jupe trop courte, il te traitera comme une pute», «Refuse-toi si tu veux être respectée». La culture du viol, pour résumer, c'était d'interdire aux femmes la libre disposition de leur corps, en les prenant au piège d'injonctions contradictoires -«être sexy mais pas salope», «s'amuser mais pas avec n'importe qui», «charmer sans aguicher»- toutes chargées du même message : le sexe est dégradant pour une femme. Si elle s'adonne au sexe, il est donc juste qu'elle soit punie, c'est-à-dire avilie.

L'étiquette de pute comme outil de contrôle social : La culture du viol, c'était tout cet ensemble de petites phrases humiliantes désignant, d'une part, la femme «trop» libre comme trainée et, d'autre part, le garçon «pas assez» viril comme tapette. La culture du viol, c'était le discours incitant les hommes à se conduire de façon agressive pour prouver leur valeur et interdisant aux femmes d'avoir une sexualité récréative, sous peine d'en subir les conséquences. Deux manières de légitimer le viol. Soit en justifiant les incohérences des mâles, soit en justifiant le sort réservé aux fauteuses de trouble. «Après tout, elle cherchait...», «Quand on s'habille comme ça, faut assumer», «Elle sortait avec n'importe qui, alors...». Voilà tout ce que l'expression «culture du viol» dénonçait pêle-mêle. Il n'est pas difficile de comprendre l'aspiration à la liberté qui sous-tendait son usage : pour ceux et celles qui parlaient de «culture du viol», la meilleure manière d'en finir avec le viol c'était - bien évidemment - d'encourager les femmes à séduire activement, en quittant la posture passive de la petite souris qui attend son matou.

Des mots retournés contre eux-mêmes : De façon implicite, les adeptes de cette expression militaient pour que les filles s'autorisent à draguer, à faire le premier pas, à être actives

sexuellement... Hélas. Ces idéaux semblent avoir disparu, remplacés par leur exact contraire. L'expression «culture du viol» n'est maintenant plus utilisée qu'à contre-sens, en vue de défendre des positions exactement inverses à celles qui prévalaient autrefois. Pour ses nouveaux utilisateurs-ices, l'expression «culture du viol» ne sert plus qu'à censurer des images érotiques, des textes littéraires et parfois même, comble de l'ironie, des articles féministes. La chercheuse Laura Kipnis en a fait les frais. Dans son livre *Le sexe polémique*, elle raconte ainsi l'histoire : en mars 2015, des élèves organisent une manifestation contre elle à l'aide de matelas. Elles prennent exemple sur une étudiante de Columbia -déboutée de sa plainte pour agression sexuelle- qui avait trainé pendant un an son matelas avec elle pour faire une œuvre d'art-performance. Sur les campus américains, le matelas est devenu le symbole de l'agression sexuelle.

L'obsession de protéger les femmes...: De quoi ces étudiantes accusent-elles Laura Kipnis ? D'avoir publié un article qui participe de la «culture du viol», car il contient des idées offensantes. L'article en question (intitulé «La paranoïa sexuelle frappe le milieu académique») établit que plus un système protège les femmes -en les assignant au statut de personnes qui toujours subissent-, plus il les fragilise. Dans cet article, Laura Kipnis s'inquiète : «l'obsession pour un imaginaire mélodramatique d'impuissantes victimes et de puissants prédateurs [se fait] au détriment de qui l'on prétend protéger les intérêts, notamment les étudiantes. Et quel en est le résultat ? Elles se sentent plus vulnérables que jamais.» Peu après la publication de l'article, des étudiantes affirment s'être senties «blessées» par cette lecture, apportant une confirmation éclatante aux propos de la chercheuse. Hélas pour Laura Kipnis, l'affaire tourne au vinaigre. La controverse prend des proportions telles qu'elle manque de faire renvoyer de l'Université. Tout ça au nom de la «culture du viol».

... Renforce les préjugés contre le «sexe faible» : Dans un ouvrage passionnant consacré à ce qu'elle appelle une véritable chasse aux sorcières, la chercheuse contre-attaque. «Dans les universités, l'expression «culture du viol» en est venue à servir une rhétorique de l'urgence», dit-elle. Soi-disant pour lutter contre la «culture du viol», les autorités déploient tout un arsenal (mesures punitives, surveillance généralisée, justice expéditive, délation encouragée) qui contribue à exacerber les peurs, donc les fragilités, mais surtout à renforcer cette même «culture du viol» en dissuadant les filles de sortir du rang. Rien de plus efficace que la politique de terreur pour décourager leur émancipation. Plus les institutions (avec la collaboration des médias) prétendent défendre le sexe qu'elles jugent faible, plus elles valident l'idée que la femme ne PEUT PAS être sexuellement active, ne PEUT PAS draguer, puisqu'elle est avant tout une victime. «Tout ça crée un climat dans lequel la présomption de la femme comme réceptive par défaut aux avances des hommes est la règle», résume Laura Kipnis dans une interview à *Libération*.

Le triomphe du féminisme carcéral : Mise au service du tout sécuritaire, de l'intimidation sur les réseaux sociaux, des campagnes de haine et de l'appel au boycott, l'expression «culture du viol» permet maintenant à ceux et celles qui s'en arrogent l'usage de défendre des positions diamétralement opposées à celles qui permettraient d'en finir avec le viol. C'est le triste constat de Laura Kipnis : «La politique sociale inspirée par les préoccupations fémi-nines a connu un tournant belliqueux axé sur la sécurité et, pour le décrire, on a eu recours à l'expression «féminisme carcéral», inventée par Elizabeth Bernstein, sociologue au Barnard College : plus de surveillance, plus de réglementation, un empressement à troquer les libertés individuelles contre d'illusaires promesses de sécurité, et la même orgueilleuse incapacité à analyser la situation. C'est ce féminisme carcéral qui guide aujourd'hui les universités, dans un esprit profondément conservateur et répressif, détournant les ressources financières destinées à l'éducation vers l'appareil punitif.»

Les militantes pseudo-radicales : des néo-conservatrices ? : Au sein du féminisme, il y a toujours eu affrontement entre courants puritains et courants émancipateurs. «Les féministes soi-disant

radicales des années 1980 (le qualificatif a toujours été inapproprié) étaient des bégueules myopes, qui n'ont pas hésité à faire alliance avec les chrétiens conservateurs contre le démon de la pornographie (tout comme certaines féministes de la première vague avaient rejoint les prohibitionnistes dans leur lutte contre le démon du rhum)», rappelle Laura Kipnis. Aujourd'hui, les voilà de retour. Ces militantes qui se réclament du féminisme ne font que recycler les pires clichés du XIXe siècle, à l'aide de mots expurgés de leur signification première. Pour elles la «culture du viol», ce sont les images de beautés dénudées... comme si l'érotisme était le monopole des hommes. Pour ces nouvelles puritaines, la femme ne saurait qu'être dégradée et avilie par le sexe. Ca ne vous rappelle pas quelque chose ?

Haro sur la salope... pardon, je voulais dire femme-objet : Pour Laura Kipnis, l'ardeur avec laquelle ces militantes crient au scandale dès lors qu'une femme est mise en scène comme «objet de désir» est en tout point similaire aux jugements moraux sur les salopes. Il s'agit -en tordant des concepts féministes pour en faire les outils d'un nouvel ordre moral- de jeter le discrédit sur toutes les femmes qui s'affichent comme «trop» libres sexuellement, «trop» attirantes, «trop» désirables ou «trop» désirantes. Remplacez l'expression «femme-objet» par «allumeuse» dans les discours de ces pourfendeuses du machisme (sic) et vous obtiendrez... un discours machiste, parfaitement misogyne. «On retrouve là, en effet, dans une nouvelle livrée, l'appétit familier du mouvement anti-pornographie pour le récit de la femme captive, confirme Laura Kipnis. Cette nouvelle version ne tombe certes pas dans l'anti-pornographie, ce qui ferait ringard (de nos jours, même les mères de famille de banlieue prétendent aimer la porno), mais la saga défraîchie de femmes tenues en joue par les pulsions sexuelles masculines ne manque pas de popularité.»

A lire : *Le Sexe polémique. Quant la paranoïa s'empare des campus américains*, Laura Kipnis, traduit par Gabriel Laverdière, éditions Liber, 2019.

CONTREVERSE

13 - Tribune : «Nous, féministes, soutenons J.K. Rowling contre le lynchage des activistes trans»

L'auteur de la saga d'*Harry Potter* est dans la tourmente depuis la publication d'un tweet jugé «transphobe» par des militants. Des féministes prennent sa défense et alertent sur les pressions exercées par les groupes d'activistes trans.

J.K. Rowling, l'autrice de Harry Potter, s'est attiré les foudres d'activistes trans après avoir posté une série de tweets où elle exprimait un point de vue ironique sur la différence des sexes.

Nous féministes souhaitons alerter le grand public sur la situation de la communauté lesbienne en France et à l'international. Pour commencer nous souhaiterions rappeler que les lesbiennes ne sont pas les seules à vivre dans la peur de l'activisme trans extrême. James Caspian, Eva Poen, Kathleen Lowrey... la liste est longue de chercheurs universitaires (américains, canadiens, britanniques ...) harcelés et parfois licenciés par leur hiérarchie sur ordre des activistes trans radicaux (qui ne représentent pas l'ensemble des communautés trans). James Caspian a par exemple été attaqué pour avoir essayé de mettre en place une étude sur le pourcentage de personnes regrettant d'avoir «changé de sexe». Le simple fait de vouloir faire une étude sur le sujet étant maintenant considéré comme offensant. En Suède, le nombre de fillettes de moins de 18 ans voulant «changer de sexe» pour devenir des personnes transmasculines a été multiplié par 15 de 2010 à 2018.

Selina Todd, une historienne britannique, n'a pas été harcelée par sa hiérarchie mais a dû embaucher des gardes du corps suite à des menaces de certains trans-activistes hardcore. Rosa Freedman, professeure de droit, a elle été bousculée et menacée de viol.

Depuis un an environ, on observe, dans les pays anglophones et scandinaves, un boom de personnes mettant en scène sur Twitter, Reddit et YouTube leur dé-transition. Mais ces personnes devront

vivre toute leur vie avec les conséquences de leur transition. Plus la transition est avancée, plus les dommages physiques sont lourds et irréversibles. Les hormones créent des problèmes osseux sévères. Les ablations sont définitives.

En Suède, le nombre de fillettes de moins de 18 ans voulant «changer de sexe» (une chose techniquement impossible) pour tenter de devenir des personnes transmasculines a été multiplié par 15 de 2010 à 2018. Selon les statistiques du gouvernement suédois, parmi elles 15% étaient autistes et 19% hyperactives.

Au Royaume-Uni leur nombre a été multiplié par 45 de 2010 à 2018 (passant de 40 cas par an en 2010 à plus de 1800 pour l'année 2018). La ministre britannique des droits des femmes de l'époque, Penny Mordaunt, s'en était publiquement émue. Des youtubeurs français incitent des jeunes de moins de 15 ans à prendre des hormones «en cachette de leurs parents» et en toute illégalité.

Mais le vent finit par tourner, malgré le marché qui s'est créé, malgré le lobbying de l'industrie pharmaceutique. Le 22 avril 2020, sous la pression de mouvements lesbiens féministes, le Royaume-Uni a annoncé vouloir interdire les opérations chez les moins de 18 ans (NDLR : elles étaient autorisées avec autorisation parentale). Depuis novembre 2019, six États des États-Unis ont interdit toutes formes de transition chez les enfants : hormones, opérations et bloqueurs de puberté (inhibiteurs hormonaux qui ont vocation à retarder la puberté avant de commencer une transition). Huit autres États de ce pays débattent en ce moment de lois identiques. En Australie, la sénatrice Amanda Stoker est partie en croisade contre les changements de sexe chez les enfants.

Un article du journal «[The Economist](#)» montrait par ailleurs que dans la très grande majorité des cas, les bloqueurs de puberté sont inutiles car la très grande majorité des enfants concernés ne deviendront pas trans à l'âge adulte.

La Suède commence aussi à envisager une loi interdisant les opérations et les bloqueurs de puberté chez les enfants après des émissions sur le sujet réalisées par Malou Von Sivers, présentatrice de télévision et militante féministe.

En Australie, la sénatrice (mère de trois filles) Amanda Stoker est partie en croisade contre les changements de sexe chez les enfants. Les pays pionniers dans la transition de masse sont en train de devenir les pays pionniers de la dé-transition de masse.

Par ailleurs, les études sur les taux de regret ne prennent pas en compte les personnes qui quittent la «communauté trans», cessent tout suivi et sortent donc des statistiques. Et surtout, ces études ont été faites à l'époque où les enfants ne pouvaient pas transitionner, quand la transition était un traitement pour une situation très rare et très spécifique : la dysphorie de genre qui qualifie la sensation pour une personne d'être né du mauvais sexe.

Une étude de Lisa Littman - chercheuse en santé publique - explique que certaines formes de dysphorie de genre à déclenchement rapide à l'adolescence («*rapid onset gender dysphoria*») sont parfois causées par des traumas, des difficultés d'adaptation, des phénomènes de contagion liés aux réseaux sociaux ou à une homosexualité mal assumée dans une société où celle-ci est invisibilisée. [Les recherches de Littman ont été reniées publiquement par l'université](#) l'employant non pas en raison des moyens utilisés mais parce que les résultats invalidaient les ressentis de certains.

À travers les lesbiennes, toutes les femmes sont attaquées : Certains mouvements se prétendant féministes expliquent qu'une femme est une personne qui se dit femme. Dire d'une catégorie de la population qu'elle englobe n'importe qui prétendant en faire partie, c'est dire de cette catégorie qu'elle n'existe pas.

Nous observons que les hommes ne sont pas concernés par cela : un homme est toujours une personne qui est dite homme par les autres hommes, qui est perçu homme par les autres hommes.

Comment Keira Bell, cette jeune militante lesbienne anglaise de 23 ans qui regrette aujourd'hui d'avoir pris des hormones et des bloqueurs de puberté à l'âge de 16 ans, pouvait-elle savoir qu'elle était lesbienne ?

En France aussi, quand des lesbiennes veulent organiser des activités entre elles, elles subissent des pressions de la part de groupes s'identifiant féministes «queers» pour intégrer dans leurs activités des personnes transféminines attirées exclusivement par les femmes. Nous constatons que trop souvent ces personnes essaient de contrôler notre parole, nos pratiques et notre visibilité. Nous voulons garder nos espaces, nos activités sportives et festives en non-mixité. Nous voulons notre espace sans que certains groupes nous en empêchent au nom d'un « droit à l'inclusion ».

Les gays ont des espaces intimes à eux, les personnes trans ont des associations aussi, nous voulons pouvoir faire de même sans que certains groupes cherchent violemment à nous en empêcher au nom du droit à l'«inclusion». L'injonction à la transition d'adolescentes (lesbiennes ou pas) et la négation de la sexualité des femmes lesbiennes relèvent du sexism et de la lesbophobie.

Nous alertons l'ensemble de la société sur les dangers du trans-activisme extrême (qui ne représente pas l'ensemble des personnes trans) qui occulte l'ensemble des femmes et leur demandons d'œuvrer à la visibilité lesbienne.

Celle-ci est la preuve donnée aux petites filles et aux adolescentes (y compris hétérosexuelles) qu'il est possible d'être une femme sans se conformer aux stéréotypes de genre. Plus nous tarderons à réagir, plus nombreuses seront les jeunes femmes affectées, qui pourraient se voir forcées d'effectuer une transition, et plus les dommages physiques seront lourds et irréversibles.

Signatures : Association «44 Vilaines Filles» (collectif lesbien nantais) ; Marie-Jo Bonnet, chercheuse, historienne, co-fondatrice des Gouines Rouges, lesbienne et militante féministe ; Christine Le Doaré, ex-présidente du centre LGBT de Paris et militante féministe universaliste ; Yolanda Alba, vice-présidente du réseau européen des femmes journalistes et écrivaine ; Florence-Lina Humbert, journaliste 50/50 Magazine ; Marguerite Stern, réalisatrice de podcast et militante féministe ; Marie Josèphe Devillers, militante lesbienne féministe ; Ana Minski, écrivaine et militante ; Marie Montaigue, enseignante ; Valérie Pelletier, abolitionniste et militante féministe radicale ; Nadia Guenet, réalisatrice radio et productrice de «la révolution sera féministe» ; Julie-Elisa Go, féministe et dévelopeuse ; Chantal Hervouet, militante féministe lesbienne et abolitionniste ; Alexis Solis, féministe lesbienne, abolitionniste ; Martine Ragon, militante féministe abolitionniste ; Morgane Ricard, militante ; Valentine Minery féministe ; Lucie Robin-Lesage, féministe ; Marie Noëlle Gerolami, lesbienne féministe ; Sophie Plisson, archéologue ; Muriel Petit, enseignante ; Annick Karsenty, militante féministe abolitionniste.

14 - «Qu'est-ce qu'une femme ?», la question qui oppose activistes trans et féministes radicales - Claire Levenson - slate.fr

En juillet 2018 au Canada, l'activiste transgenre Jessica Yaniv a porté plainte pour discrimination contre une esthéticienne qui avait refusé de lui faire une épilation brésilienne. Yaniv est une femme trans, et lorsqu'elle a précisé qu'elle avait des organes génitaux masculins, l'esthéticienne a annulé le rendez-vous. Cette dernière a expliqué qu'épiler des organes génitaux masculins la mettait mal à l'aise et qu'elle n'était pas formée à ce genre d'épilation intime. Pour Yaniv, il s'agissait d'une discrimination transphobe ; en octobre 2018, un tribunal de Colombie-Britannique a pourtant donné raison à l'esthéticienne. Selon son avocat, «aucune femme ne devrait être obligée de toucher des organes génitaux masculins contre son gré, quel que soit le genre de la personne».

La plainte de Jessica Yaniv est extrême et a été critiquée par d'autres activistes trans au Canada, mais son procès permet de comprendre le débat qui fait rage entre féministes radicales et activistes trans, notamment en Amérique du Nord et en Angleterre. Si, comme Yaniv, une personne née homme peut se dire femme, donc déterminer son propre genre et demander l'accès à certains espaces ou services, les droits des personnes trans représentent-ils alors une menace pour les droits des femmes?

C'est ce que pensent certaines féministes radicales, qui se décrivent comme «gender critical» («critiques de la notion de genre») et que leurs adversaires qualifient de «TERF», pour «trans exclusionary radical feminists», soit des féministes radicales excluant les personnes trans.

Le cas Yaniv montre que l'idée que «*les femmes trans sont des femmes*», le slogan revendiqué par les activistes, peut s'avérer compliquée dans certains cas pratiques précis - le sport de compétition est un autre exemple controversé.

Reconnaissance de genre : En Angleterre, les féministes critiques du genre s'opposent actuellement à une proposition de réforme de la loi sur la reconnaissance de genre. Si cette réforme est adoptée, la perception personnelle d'identité de genre sera suffisante pour changer légalement de sexe. Dans sa forme actuelle, la loi britannique permet le changement de sexe légal uniquement si la personne qui fait la demande dispose d'un diagnostic médical de dysphorie de genre et a vécu en tant que personne trans pendant deux ans.

Les activistes trans pensent que ces obligations sont excessives, alors que les féministes radicales s'opposent au fait que l'on puisse devenir femme aux yeux de la loi par simple déclaration. Leur définition de la femme est basée sur des propriétés biologiques communes, comme les chromosomes, l'anatomie et les hormones. «Pour le mouvement trans, le fait d'être une femme (ou un homme) est une question de perception personnelle, alors que pour les féministes radicales, c'est une condition matérielle», résumait la journaliste Michelle Goldberg dans un article de Slate.com. À partir de cette position, une féministe critique du genre comme Holly Lawford-Smith conclut que «les personnes trans méritent d'obtenir tous les droits et protections légales nécessaires. Mais il serait beaucoup plus logique que ces protections légales soient accordées en fonction de leur statut de personne trans, pas en fonction de celui de femme».

Le problème est que défendre cette position, théoriquement logique, revient de fait à exclure des personnes trans. De fait, si les femmes trans ne sont pas reconnues comme femmes, elles sont alors exclues des espaces réservés aux femmes, par exemple les refuges pour femmes victimes de violence conjugale, les prisons ou les toilettes séparées.

Binarité biologique : Un cas soumis à la Cour suprême américaine, dont le jugement est prévu pour l'été 2020, illustre bien cette tension. Une employée de pompes funèbres nommée Aimee Stephens a intenté un procès à son employeur car elle a été licenciée après avoir fait sa transition d'homme à femme. Dans l'entreprise, l'uniforme pour les femmes est une jupe, et Stephens a commencé à porter des jupes. Les juges de la Cour suprême devront décider si son licenciement est une forme de discrimination basée sur le sexe. Un groupe de féministes radicales nommé WoLF (Front de libération des femmes) a écrit à l'institution un texte de soutien à l'employeur de Stephens, précisant que leur but était de «préserver les droits civiques des femmes basés sur leur sexe» et non sur l'identité de genre.

Dans ce contexte, la représentante de WoLF parvient à la même conclusion que l'association chrétienne homophobe et transphobe qui défend l'entreprise de pompes funèbres, mais pour des raisons différentes. Elle explique au magazine The Stranger : «Si Aimee Stephens avait dit: "Je suis un homme qui veut porter une jupe et le droit [contre la discrimination basée sur les stéréotypes de genre] me protège", alors WoLF l'aurait probablement soutenue. Mais Aimee Stephens dit : "Je suis une femme et les femmes portent des jupes." Cela devrait être choquant pour toutes les personnes qui ne se conforment pas à la binarité de genre.»

Les féministes de cette mouvance veulent continuer à définir les hommes et les femmes en fonction de la binarité biologique (qui correspond à la réalité pour la grande majorité des personnes, malgré des exceptions), mais elles souhaitent également encourager la possibilité pour les hommes et les femmes de s'exprimer ou de s'habiller comme ils et elles l'entendent. Elles pensent que c'est le genre qui est rétrograde et dont il faut se débarrasser. De leur point de vue, pourquoi une personne trans a-t-elle besoin de se dire femme, alors qu'elle pourrait simplement dire qu'elle est un homme qui s'habille et s'exprime comme une femme ? Ce questionnement est intéressant du point de vue théorique, mais il revient à nier l'expérience intime de nombreuses personnes trans.

L'autre problème est que, dans leur discours de défense des espaces réservés aux femmes, le mouvement des TERFs, un terme devenu une insulte utilisée pour automatiquement discréditer tout ce que ces féministes disent, utilise une rhétorique qui suggère que les femmes trans sont une menace pour la sécurité des femmes. Or, comme l'explique une porte-parole du Centre national pour l'égalité trans, citée sur Vox.com, ces stéréotypes peuvent être dangereux : «Les personnes trans n'existent dans l'espace public que depuis peu et de nombreuses personnes ne connaissent pas de personne trans, ce qui fait que nous sommes susceptibles d'être rapidement caricaturées et diabolisées.»

Si certaines féministes radicales refusent d'utiliser les pronoms choisis par les personnes trans (ce qui a valu à nombre d'entre elles d'être bannies de Twitter) et que les femmes trans aient accès à certains espaces pour femmes, d'autres cherchent davantage de compromis.

Dans Quillette, la philosophe britannique Kathleen Stock écrit qu'il faut utiliser les pronoms préférés des personnes trans mais s'opposer à ce que l'utilisation des «mauvais» pronoms soit illégale. Elle pense également qu'au lieu d'accepter les femmes trans dans des espaces pour femmes, il faut créer des troisièmes espaces - une solution qui serait assez compliquée à mettre en place. Stock dit qu'elle comprend l'intérêt du slogan «Les femmes trans sont des femmes», créé pour protéger une communauté fragile faisant l'objet de nombreuses discriminations, mais juge que cette déclaration (et ses implications légales) doit pouvoir être analysée et débattue librement, sans que des activistes ne crient à la transphobie et fassent annuler des conférences.

Épineuse question sportive : Si les féministes «gender critical» peuvent être extrêmes dans leur négation de l'existence d'une identité de genre, certaines activistes trans refusent la prise en compte des distinctions biologiques entre hommes et femmes de manière qui peut être controversée, notamment dans le contexte sportif. Alors que la plupart des sports de compétition ainsi que les Jeux olympiques requièrent que les femmes athlètes trans suivent des traitements pour réduire leur taux de testostérone, ce n'est pas le cas des sports pratiqués dans les lycées américains. Dans le Connecticut, trois jeunes filles athlètes ont récemment porté plainte contre ces règles. Elles avancent que deux sportives trans de leur ligue d'athlétisme remportent systématiquement les compétitions et que c'est injuste, dans un contexte où ces performances sportives peuvent déterminer l'obtention de bourses dans des universités. L'une des plaignantes assure qu'elle soutient le droit de ces élèves trans à exprimer leur identité de genre comme elles le souhaitent, mais que, dans le domaine sportif, il faut des règles supplémentaires pour que la compétition soit équitable.

Les athlètes trans sont divisées sur le sujet. Selon Joanna Harper, une coureuse trans britannique qui a conseillé le Comité olympique, la règle du taux de testostérone sous 5 nanomoles par litre de sang est une bonne solution, même s'il faudrait mener plus de recherches. De son côté, l'athlète trans Rachel McKinnon, professeure de philosophie et championne de cyclisme, voit l'obligation à suivre un traitement comme une violation de ses droits humains.

Alors que les activistes trans considèrent l'insistance sur les différences biologiques entre hommes et femmes comme excluante, les féministes «gender critical» sont persuadées que le mouvement trans mène à l'invisibilisation des femmes. Il y a quelques mois, lorsqu'une marque de serviettes hygiéniques a enlevé le signe de la femme de son emballage parce que des activistes trans ont affirmé que cela excluait les hommes trans (dont certains ont des vagins), des féministes radicales se sont insurgées. La militante Julie Bindel a dénoncé un climat visant à «l'élimination totale de la biologie des femmes».

Champ de mines : Il s'agit d'une exagération, mais Julie Bindel met le doigt sur une certaine réalité : dans certains contextes, la simple utilisation du mot «femme» est désormais considérée comme excluante, ce qui mène à des formulations qui peuvent sonner étrangement, comme lorsqu'une organisation anglaise de recherche contre le cancer a tweeté que le dépistage du cancer du col de

l'utérus concernait «toutes les personnes entre 25 et 64 ans qui ont un utérus», une paraphrase qui permettait d'éviter de dire «femmes».

En règle générale, la façon dont chacun·e parle de genre et de sexe est devenu un champ de mines, particulièrement dans le milieu universitaire. Plusieurs universités britanniques ont annulé des événements avec des féministes «TERF» à la suite de pressions d'activistes trans. En mars 2019, après des menaces, l'Open University a dû annuler une conférence sur la prison en Angleterre, car l'association organisatrice avait pour position que les détenues trans devaient être séparées des femmes cisgenres.

En 2017 aux États-Unis, une jeune professeure de philosophie, Rebecca Tuvel, a fait l'objet de harcèlement pour un article sur le transracialisme (publié dans la revue Hypatia) qui posait la question des différences entre le cas d'une femme trans comme Caitlyn Jenner et celui de Rachel Dolezal, une femme blanche qui se considère comme afro-américaine. Son texte n'avait pas pour but de remettre en question la validité de l'expérience trans, mais l'article a déchaîné les foudres des activistes (elle a été accusée d'être raciste et transphobe) et plusieurs profs ont signé une lettre pour demander que l'article soit retiré.

Il est logique que les idées des féministes critiques du genre soient combattues, dans la mesure où certaines de leurs positions mènent de fait à l'exclusion des personnes trans et à la négation de leur expérience. Mais le problème est que certain·es activistes trans font pression pour qu'un nombre toujours croissant d'opinions et de déclarations soient considérées comme transphobes, même lorsque c'est discutable, à l'image de cette journaliste qui a interviewé des personnes qui ont détransitionné (soit décidé de ne plus être transgenre) et qui a été harcelée et qualifiée de transphobe simplement pour avoir voulu rendre compte de la complexité de ces cheminement personnels.

LECTURE, CINÉMA, TÉLÉ...

15 - Livre : « Oh Simone » - Julia Korbik

Julia Korbik nourrit depuis plus de dix ans une véritable passion pour l'œuvre de Simone de Beauvoir. Mémoires, essais, romans, lettres, elle a lu et relu, en français, l'ensemble de ses écrits sans avoir en tête aucun des a priori, aucune des attentes que nous, Français.es, avons nécessairement avant de lire ne serait-ce qu'une citation de Simone de Beauvoir. Elle possède ainsi le recul nécessaire pour proposer une biographie qui, en moins de 300 pages, parvient à nous faire (re)découvrir Simone - comme elle l'appelle - dans toute sa complexité. Une question traverse le livre de bout en bout : et si l'œuvre la plus importante de Simone de Beauvoir était finalement sa vie, qui l'a vu s'émanciper d'une tutelle parentale extrêmement conservatrice, puis de la tutelle intellectuelle de Jean-Paul Sartre pour vivre libre la vie intellectuelle et amoureuse qu'elle voulait mener. Pour répondre à cette question, ce livre s'articule autour de six parties : Devenir, Aimer, Penser, lutter et rire.

Éditions La Ville brûle - 287 pages - 20 euros

16 - Livre : « Vivantes, des femmes migrantes racontent » - Odile Dutrey

Ce livre est un témoignage de ce que racontent des femmes migrantes, les raisons de leur départ, leur parcours migratoire souvent douloureux, toujours courageux. Sans en avoir le droit, clandestines, elles arrivent dans un pays qu'elles ne connaissent pas, un pays qui ne veut pas les accueillir. Elles racontent l'errance en France, l'humiliation, le rejet. Elles témoignent aussi des solidarités, disent leurs espoirs, leurs combats et leurs victoires.

L'auteure, Odile Dutrey, est assistante sociale de formation. Elle travaille comme conseillère conjugale et familiale dans un centre de planification familiale au sein d'une P.M.I (Protection

maternelle et Infantile. 126 pages • 14,5 € ; EAN : 9782343196336

17 - Livre : « 1970, l'année des femmes » - Patricia Duthion

1970 a vu la naissance du mouvement de libération des femmes en France. 1975 a vu sa première victoire, la loi dé penalisant l'avortement. De la liberté de parole à la liberté d'agir, de la liberté d'aimer à la liberté de créer, 50 ans plus tard, cette Liberté est toujours combative. Ce récit traverse les premières années du mouvement de libération des femmes, vécues de l'intérieur, avec le regard subjectif qu'autorise un recul de cinquante années.

Éditions RAGA -

A commander à : www.violetteandco.com/ - 01 43 72 16 07 - 102 rue de Charonne - 75011 Paris

18 - Radio : Le programme de juillet 2020 de l'émission Femmes libres

Mercredi 1^{er} juillet : - D'Eve à Philomène sans oublier les autres : Noor Un Nisa Inayat Khan (1914-1944) fut pendant la Seconde Guerre mondiale, un agent secret britannique du *Special Operations Executive*. Premier agent féminin à être envoyé en France comme opérateur radio. Dans les années 30, Noor étudia la harpe au Conservatoire de Paris, et la psychologie infantile à la Sorbonne. Elle devint aussi un écrivain de talent et auteur d'histoires radiophoniques pour enfants.

- Géraldine Franck, *Droits humains pour Tou-te-s*, aux Editions Libertalia, 2020. Le langage est politique : ce qui n'est pas mentionné n'existe pas. L'expression « droits de l'homme » reste un symbole fort de la société patriarcale. Remplacer « droits de l'homme » par « droits humains » tel est l'objectif.

Mercredi 8 juillet : - Nadia Nakhle, « Les oiseaux ne se retournent pas », aux Editions Delcourt, 2020. C'est un magnifique roman graphique qui évoque le destin, tragique mais aussi empreint d'espoir, des enfants isolés qui quittent la guerre et la pauvreté pour émigrer en Europe.

- Marie-Claire Calmus : « Vigilance orange », Editinter (2020). Démarches vitales entreprises pour survivre à la société de contrôle et d'(entre) surveillance dont l'emprise s'est accrue durant les dernières décennies.

Mercredi 15 juillet : - La Tribune libre : La force des femmes.

- Camille Lextray : Une colleuse d'affiches pour dénoncer et visibiliser les féminicides, à Paris. 158 féminicides en 2019, des femmes tuées par leurs conjoints ou ex, du fait qu'elles sont des femmes. Pour écouter l'émission : 89,4 Mhz, en direct en Île-de-France ; Les enregistrements des émissions sont disponibles sur : <http://emission-femmeslibres.blogspot.com/>

19 - Cinéma : Les visages de la victoire - Lyèce Boukhitine

Le dernier film de Lyèce Boukhitine, compte parmi ceux dont la programmation a été totalement bouleversée par l'irruption du Covid-19. Il est en effet sorti le mercredi 11 mars, alors que les salles de cinéma allaient devoir fermer quatre jours plus tard, le dimanche 14 à minuit...

Quatre jours à l'affiche, au cours desquels les premiers spectateur.rice.s ont très chaleureusement accueilli ce documentaire qui esquisse les portraits de quatre femmes maghrébines, ayant accompagné ou rejoint leurs maris, venus travailler en France au cours des Trente Glorieuses. Aussi rares qu'émouvants, ces témoignages ont été salués par la presse.

Les cinémas vont rouvrir progressivement à partir du 22 juin et nous savons pouvoir compter sur les associations qui soutiennent ce beau film pour reprendre, dans les prochains mois, le fil des projections-rencontres organisées en France, en présence du réalisateur.